

la vaccination Hépatite B

L'hépatite B, une infection qui touche le foie

L'hépatite B est une maladie due à un virus qui s'attaque au foie.

Comme pour le Sida, l'hépatite B se transmet par contact avec le sang ou d'autres fluides corporels provenant d'une personne infectée. Mais le virus de l'hépatite B est 50 à 100 fois plus contagieux que le virus du Sida.

Près de 1400 décès chaque année en France

L'hépatite B est responsable chaque année en France du décès de 1300 à 1400 personnes par cirrhose ou par cancer du foie, conséquence de l'hépatite B chronique. L'hépatite B est également responsable de 5 à 10 cas d'hépatite fulminante (destruction rapide du foie) chaque année.

Par ailleurs, on estime que plus de 3 millions de personnes ont été en contact en France avec le virus.

Un risque d'hépatite B chronique

L'objectif principal de la vaccination est de protéger contre l'hépatite B chronique et ses complications. Le risque de faire une hépatite B chronique suite à une hépatite B aiguë dépend essentiellement de l'âge.

Vacciner les bébés

La vaccination contre l'hépatite B est recommandée en France pour tous les nourrissons, dès l'âge de deux mois. Elle s'effectue en trois doses et ne nécessite aucune injection ultérieure.

Un vaccin sûr et efficace

Le vaccin contre l'hépatite B est sûr et efficace.

Depuis trente ans, plus d'un milliard de doses ont été administrées dans le monde.

Les effets indésirables signalés sont habituellement bénins et temporaires (douleur, rougeur, légère fièvre).

L'Organisation mondiale de la santé propose depuis 1995 la vaccination universelle des nourrissons à tous les pays, y compris les pays de faible fréquence de la maladie.

Une contamination plus fréquente chez les 13-25 ans

La contamination par l'hépatite B est plus fréquente en France chez les jeunes de 13 à 25 ans.

Les modes de transmission les plus courants sont les rapports sexuels non protégés et le contact avec du sang de personnes infectées. Les micro-blessures semblent impliquées dans la transmission de l'infection pendant la petite enfance.

Recommandations générales :

La vaccination contre l'hépatite B est recommandée pour :

- Tous les nourrissons, avec trois injections
- Tous les enfants et jeunes jusqu'à l'âge de 15 ans révolus, en rattrapage



L'hépatite B

Mrai Paux?

L'hépatite B est une maladie grave

L'hépatite B est une infection du foie potentiellement mortelle. Elle représente un problème de santé majeur à l'échelle mondiale. Elle peut entraîner une maladie chronique du foie et expose les sujets atteints à un risque important de décès par cirrhose ou cancer du foie.



La vaccination contre l'hépatite B peut provoquer la sclérose en plaques

Après 30 ans de vaccination, aucune preuve scientifique n'a établi à ce jour de causalité entre le vaccin contre l'hépatite B et la survenue de la sclérose en plaques. Au contraire, de nombreuses études ne montrent pas d'association entre les deux et l'on considère que le rapport bénéfice/risque est favorable.

L'indemnisation de certaines personnes pour une sclérose en plaques survenue après une vaccination contre l'hépatite B reflète la complexité de notre système judiciaire et d'indemnisation. Lorsqu'il y a besoin d'une preuve scientifique de la relation sclérose en plaques-vaccination hépatite B, il n'y a pas d'indemnisation, car cette preuve n'existe pas ; lorsque cette preuve n'est pas nécessaire comme dans le régime des accidents du travail, il peut y avoir indemnisation dans certaines conditions.



Le vaccin n'est pas sûr

Le vaccin contre l'hépatite B est disponible et administré dans le monde depuis 1982. Il est efficace à 95% dans la prévention de l'infection et de ses conséquences chroniques. C'est le premier vaccin contre un cancer humain.



Les risques concernent seulement les personnes en contact avec le sang, les toxicomanes, prostitués et homosexuels

Les groupes à risques sont également représentés par les jeunes accueillis dans les établissements pour l'enfance et la jeunesse handicapées, les enfants et adultes accueillis en institutions psychiatriques, les enfants d'âge préscolaire accueillis en collectivité, les voyageurs, les professionnels de santé, et tout l'entourage d'un sujet infecté par le virus. Par ailleurs, les enquêtes retrouvent 30% de cas à mode de contamination inconnue, notamment chez les enfants.

Le vaccin « hépatite B » est remboursé par l'Assurance Maladie sur prescription médicale à 65 % sur la base du prix indiqué sur la vignette.

